

**LETRE CIRCULAIRE PB/CP n°19.93**

Envoi par courriel uniquement

Paris, le 13 juin 2019



**OBJET : REFORME DES RETRAITES – POSITIONS DE L'U2P**

Mesdames, Messieurs les Administrateurs  
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Comme vous le savez, le projet de loi portant réforme des retraites devrait être finalisé à l'automne 2019.

Ce projet de loi a été précédé d'un large temps de concertation de 18 mois, organisé par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, auquel l'U2P a pleinement participé.

Pour votre pleine information et compte tenu des mandats de représentation de l'U2P au sein de différents organismes de protection sociale, je vous adresse les positions de votre organisation sur cette réforme des retraites adoptées par notre Conseil National le 22 mai dernier.

En exergue de ces positions, je souhaite vous rappeler quelques éléments clés qui ont guidé notre réflexion.

L'U2P est attachée à la sauvegarde d'un système de retraite par répartition. Afin d'en assurer la pérennité, elle a soutenu et accompagné toutes les réformes depuis 1993.

Nous considérons qu'une démocratie moderne se doit de garantir aux retraités un niveau de vie décent. Nous soutenons aujourd'hui le principe d'une réforme car, la multiplicité actuelle des régimes de retraite, en particulier entre les régimes privés et publics, entretient un sentiment d'iniquité auquel il est nécessaire de remédier.

L'U2P représente une variété colossale de situations entre les différentes professions artisanales, commerciales et libérales. Nos positions tiennent compte des 120 organisations professionnelles adhérentes à nos organisations membres. Un régime universel n'est pas synonyme de régime unique et doit tenir compte des spécificités, en particulier des travailleurs indépendants.

Le livret joint présente le détail de nos positions sur les 7 thématiques qui ont fait l'objet de la concertation préalable : définition du régime cible, ouverture des droits et conditions de liquidation, conditions des départs anticipés, droits non contributifs, droits familiaux et égalité entre femmes et hommes, organisation et transition, enfin pilotage du système.

Si l'on se place dans une perspective de long terme, le premier défi de cette réforme est de redonner une perspective d'avenir, en particulier aux plus jeunes, et de restaurer la confiance grâce à la transparence du système.

Je compte sur votre engagement pour porter ces positions tant au sein des instances au sein desquelles vous représentez l'U2P qu'auprès des représentants des pouvoirs publics de vos territoires.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement.



Alain GRISET  
Président